

À Paris, le 26 octobre 2018

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 25 octobre 2018

Réunie le 25 octobre 2018, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

Affaire 01 – Monsieur Jordan ABOUDOU (Joueur de Fos Provence Basket)

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de Jeep® ÉLITE ELAN CHALON / FOS PROVENCE BASKET du 22/09/2018 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

➤ **Deux (2) matches de suspension fermes et deux (2) matches de suspension avec sursis**

Affaire 02 – POITIERS BASKET 86

Transmission hors délai et non conforme à la Commission d'Homologation et de Qualification d'un document contractuel ou relatif à un lien contractuel (Article 79)

➤ **Une amende de cinq mille (5 000) euros avec sursis**